



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge

### **PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DES DÉCHETS DE LA ROUGE TENUE MERCREDI, LE 20 JUILLET 2016 AU BUREAU DE LA RÉGIE SISE AU 688, CHEMIN DU PARC INDUSTRIEL, À RIVIÈRE-ROUGE.**

#### **PRÉSENCES :**

M. Gilbert Brassard	Labelle, La Conception
Mme Déborah Bélanger	Rivière-Rouge
Mme Francine A. Bélisle	Lac Sagouay
Mme Guylaine Berlinguette	Arundel, Huberdeau, Montcalm
M. Gilles Boucher	Sainte-Adèle, Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson Estérel
M. Monique Monette Laroche	Piedmont, Sainte-Anne-des-Lacs
M. Serge Chénier	Val-Morin, Val-David, Sainte-Agathe-des-Monts
M. Georges Décarie	Nominuingue
M. Jean-François Delisle	Val-des-Lacs, Lantier, Ivry-sur-le-Lac
M. Jacques Gariépy	Saint-Sauveur, Lac-des-Seize-Îles, Saint-Adolphe d'Howard
M. Jean-Pierre Monette	Amherst, La Minerve
M. Jean-Louis Ouellette	L'Ascension
M. Ronald Provost	Brébeuf, Saint-Faustin-Lac-Carré
Mme Danielle St-Laurent	Lac Supérieur, Sainte-Lucie des Laurentides
M. Timothy Watchorn	Morin Heights, Wentworth Nord

#### **ABSENCES :**

Mme Céline Beaugard	La Macaza
M. Luc Brisebois	Lac Tremblant-Nord, Barkmere, Mont-Tremblant

M. Marc Forget, directeur général et secrétaire-trésorier, Mme Rose-Marie Schneeberger, conseillère au développement et Mme Marlène Perrier, directrice générale adjointe et secrétaire trésorière adjointe sont également présents.

#### **1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La séance est ouverte à 19h30, le président, M. Gilbert Brassard, souhaite la bienvenue à tous les membres .

Lors de l'ouverture de l'assemblée, les membres ont tenu à féliciter l'équipe de la Régie pour l'aménagement extérieur réalisé à l'entrée des bureaux.

#### **2. PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
2. **PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. **PROCÈS VERBAUX**
  - 3.1. **Approbation du procès-verbal de la séance du 18 mai 2016**
4. **CORRESPONDANCES**
5. **DÉVELOPPEMENT**
  - 5.1. **PGMR conjoint 2016-2020**
    - 5.1.1. **Suivi**
    - 5.1.2. **Déchets non conformes**
  - 5.2. **Matières organiques**
    - 5.2.1. **Site de compostage à la Régie**
      - 5.2.1.1. **Démarche continue d'acceptabilité sociale**
      - 5.2.1.2. **Étude de dispersion des odeurs**



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge

- 5.2.1.2.1. Demande de la firme Odotech
- 5.2.1.3. Budget 2016, suivi
- 5.2.1.4. Répartitions des coûts de démarrage, d'immobilisation et d'opération
- 5.3. **Demande d'intérêt (fourniture de biogaz)**
- 6. **GESTION DES RESSOURCES**
  - 6.1. **Gestion des ressources financières**
    - 6.1.1. Présentation des états financiers au 30 juin 2016
    - 6.1.2. Approbation des comptes à ratifier
      - 6.1.2.1. Acceptation des dépenses payées à même la réserve du fonds environnemental
    - 6.1.3. Octroi des appels d'offres
      - 6.1.3.1. Fourniture, levée et transport des conteneurs MRC des Laurentides
      - 6.1.3.2. Services professionnels spécialisés en ingénierie pour l'implantation du site de compostage des matières organiques résiduelles
    - 6.1.4. Demande d'aller en appel d'offres
      - 6.1.4.1. Services professionnels pour la réalisation des plans et devis pour l'aménagement du bâtiment et pour la construction de l'aire de maturation.
- 7. **OPÉRATION**
  - 7.1. **Dépôt des statistiques trimestrielles d'enfouissement et de récupération;**
  - 7.2. **Pneus hors dimension (tarification)**
- 8. **ENVIRONNEMENT**
  - 8.1. **Compte-rendu du comité vigilance, 9 juin 2016**
- 9. **COMMUNICATION**
  - 9.1. **Dépôt des capsules d'information**
- 10. **INFORMATION**
- 11. **VARIA**
- 12. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 13. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Sur une proposition de Mme Déborah Bélanger, appuyée par Mme Francine A. Bélisle, il est résolu :

R.3411  
16.07.20

D'accepter l'ordre du jour tel que présenté, en reportant le point 5.1.1. au point 11. Varia.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

### 3. PROCÈS-VERBAUX

#### 3.1. Approbation du procès-verbal de la séance du 18 mai 2016

Sur une proposition de Mme Guylaine Berlinguette, appuyée par M. Serge Chénier, il est résolu :

R.3412  
16.07.20

D'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 mai, tel que présenté.

**ADOPTÉE à l'unanimité**



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge

### 4. CORRESPONDANCES

- 4.1. Municipalité de Nominique (Intention pour la collecte des matières organiques en 2017)
- 4.2. Ville de Rivière-Rouge (Intention pour la collecte des matières organiques en 2017)
- 4.3. Municipalité de Lac Saguay (Intention pour la collecte des matières organiques en 2017)
- 4.4. Municipalité de L'Ascension (Intention pour la collecte des matières organiques en 2017)
- 4.5. Municipalité de La Macaza (Intention pour la collecte des matières organiques en 2017)
- 4.6. Ville de Rivière-Rouge (Entente pour la collecte du carton)
- 4.7. MRC des Laurentides (Intention pour la collecte des matières organiques en 2017)
- 4.8. Ministre des Finances (Refinancement du règlement # 15-2, novembre 2016 (1 165 000\$))
- 4.9. Ministre des Transports (Élargissement route 117)
- 4.10. MDDELCC (Délivrance des crédits compensatoires)
- 4.11. MDDELCC (Révision de la contribution à la fiducie (2016-2020) qui passe de 4,45\$ à 4,03\$)
- 4.12. Municipalité de Lac Saguay (Achat regroupé par la Régie pour les bacs bruns)

### 5. DÉVELOPPEMENT

#### 5.1. Suivi PGMR conjoint 2016-2020

##### 5.1.1. Suivi

Reporté au point 11.

##### 5.1.2. Déchets non conformes

Dépôt du bulletin mensuel des déchets non conformes reçus à l'intérieur de la collecte municipale.

#### 5.2. Matières organiques

##### 5.2.1. Site de compostage à la RIDR

##### 5.2.1.1. Démarche continue d'acceptabilité sociale

Considérant que cette démarche a pour but d'informer et recueillir les commentaires, les préoccupations citoyennes et les idées relativement aux différents projets de la Régie.

Considérant que cette démarche est très appréciée des participants.

Considérant que les participants souhaitent une continuité de cette démarche.

**Sur une proposition de M. Jean-Louis Ouellette, appuyée par Mme Monique Monette Laroche, il est résolu :**

De poursuivre cette démarche au-delà de la période prévue pour le site de compostage, afin de continuer à informer sur les projets de la Régie, ainsi que ces obligations, en vertu du certificat d'autorisation délivré à celle-ci par le MDDELCC, et recueillir les préoccupations des citoyens, citoyennes et organismes. Les sommes pour la poursuite de cette démarche seront prises à même le budget du fonds environnemental.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

R.3413  
16.07.20



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge

### 5.2.1.2. Étude de modélisation de la dispersion atmosphérique des odeurs

Dépôt du résumé et du rapport complet de l'étude de modélisation de la dispersion atmosphérique des odeurs pour le futur site de compostage. Les résultats indiquent que, dans les conditions de modélisation étudiées, les objectifs de réduction des nuisances olfactives du MDDELCC sont respectés.

#### 5.2.1.2.1. Demande d'Odotech

La firme Odotech nous propose un échange pour l'exécution de deux résumés, soit pour l'étude de modélisation de la dispersion atmosphérique des odeurs pour le futur site de compostage et pour l'étude de modélisation de l'impact odeur du site d'enfouissement de la RIDR ainsi que de son futur centre de compostage. Ces résumés seront déposés sur notre site web et en échange, la firme Odotech utilisera notre situation comme une étude de cas pour leur site web.

**Sur une proposition de M. Georges Décarie, appuyée par M. Jean-Pierre Monette, il est résolu :**

D'autoriser la firme Odotech à utiliser les études effectuées au site de la Régie, en échange des deux résumés.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

### 5.2.1.3. Budget 2016, suivi

Considérant que certaines activités prévues pour les secteurs ciblés ont été annulées.

Considérant que le comité des matières organiques recommande d'organiser et tenir un atelier, au mois de novembre 2016, pour les 35 membres de la RIDR sur la collecte des matières organiques (conférences : cas vécus, trucs et astuces, organisation...) et des outils d'information (exemple : production d'un vidéo d'information sur la collecte des matières organiques (pour les sites web des municipalités, de la régie et des MRC).

**Sur une proposition de M. Ronald Provost, appuyée par Mme Francine A. Bélisle, il est résolu :**

De prendre toutes les informations nécessaires à la conception d'un vidéo et d'organiser pour l'ensemble des membres de la Régie un atelier portant sur les matières organiques. Les sommes seront prises à même le budget de 2016 dans le poste projet matières organiques.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

### 5.2.1.4. Principe de répartition des revenus de la subvention, des coûts de démarrage, d'immobilisation et d'opération

**Sur une proposition de M. Jean-Pierre Monette, appuyée par Mme Déborah Bélanger, il est résolu :**

Que la répartition des revenus de subventions, des coûts d'immobilisations et des coûts de démarrage soient répartis au prorata du tonnage total du bac noir (déchets ultimes) et du bac brun (matières organiques).

R.3414  
16.07.20

R.3415  
16.07.20

R.3416  
16.07.20



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge

Pour les coûts d'opération, la répartition sera au prorata du tonnage apporté du bac brun, selon leur début d'utilisation du site de compostage.

Toutes les municipalités participantes au projet paieront les coûts de démarrage à partir de 2017 et les coûts d'immobilisation à partir de 2018. Pour les coûts d'opération, elles commenceront à payer au début de leur utilisation du site de compostage.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

### 5.3. Demande d'intérêt (fourniture de biogaz)

La Coopérative Forestière de la Petite Nation (CFPN) a envoyé une demande, à l'effet de connaître l'intérêt de la Régie à fournir les biogaz produits par les cellules d'enfouissement, pour leur projet « Installation d'équipements pour faire sécher la biomasse forestière ».

Considérant que la Régie a déjà signé des ententes avec Gaz Métro et WSP dans le cadre de la vente de crédit compensatoire;

Considérant que la vente de biogaz et de crédit compensatoire peut se faire simultanément;

Considérant que la vente des crédits compensatoires est conditionnelle à certaines conditions, dont l'éligibilité du système de combustion;

Considérant que la fourniture de biogaz à la CFPN obligera la construction d'un réseau parallèle à l'existant.

**Sur une proposition de Mme Déborah Bélanger, appuyée par M. Jean-François Delisle, il est résolu :**

De transmettre à la CFPN que la RIDR est intéressée à la demande, mais que compte tenu du manque d'information à ce stade-ci, il est demandé à l'entreprise de nous transmettre plus d'informations concernant notamment le type de brûleur, de son éligibilité au programme de crédit compensatoire et également du besoin annuel en m<sup>3</sup> de biogaz, ainsi que toutes autres informations pertinentes à ce projet.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

## 6. GESTION DES RESSOURCES

### 6.1. Gestion des ressources financières

#### 6.1.1. Présentation des états financiers au 30 juin 2016

Dépôt des états financiers pour la période se terminant le 30 juin 2016.

#### 6.1.2. Approbation des comptes à ratifier

**Sur une proposition de Mme Danielle St-Laurent, appuyée par M. Timothy Watchorn, il est résolu :**

D'accepter le registre des comptes à ratifier pour la période du 18 mai au 11 juillet 2016;

R.3417  
16.07.20

R.3418  
16.07.20



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge

- Des chèques numéro 11513 à 11620 pour un montant total de 224 643.51\$;
- Les paiements via AccèsD Internet totalisant la somme de 166 893.52\$;
- Les salaires pour les périodes de 20 à 28 du 9 mai au 9 juillet 2016, totalisant la somme de 86 462.99\$.

*Le tout totalisant la somme globale de 498 000.02\$.*

Je, soussignée Marlène Perrier, directrice générale adjointe et secrétaire trésorière adjointe de la Régie intermunicipale des Déchets de la Rouge, certifie que des crédits sont disponibles pour payer toutes les dépenses autorisées dans ce procès-verbal.

  
\_\_\_\_\_  
Marlène Perrier

**ADOPTÉE à l'unanimité**

### 6.1.2.1. Acceptation des dépenses payées à même la réserve du fonds environnemental

- Chèque # 11538 – Services Environnementaux Faucon, Achat d'un 2<sup>e</sup> pistolet d'effarouchement et cartouches, pour la somme de 780,22\$;
- Chèque # 11588 – Texel Geosol, Réparation géotextile sur le LET, pour la somme de 2 196,02\$;
- Chèque # 11605 – WSP Canada Inc., 2 présentations démarche d'acceptabilité sociale : Construction d'un LET et gestion des lixiviats et programme de suivi de gestion des biogaz, pour la somme de 5 912,69\$;
- Paiement par Accès D – Visa Desjardins, Projet goélands, Coffres de transport et accessoires pour le canon à propane, pour la somme de 83,43\$;

**Sur une proposition de Mme Monique Monette Laroche, appuyée par M. Jean-Louis Ouellette, il est résolu :**

D'accepter le registre des dépenses payées à même le fonds environnemental pour la période 18 mai au 11 juillet 2016, pour la somme de 8 972,36\$.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

### 6.1.3. Octroi des appels d'offres

#### 6.1.3.1. Fourniture, transport et levée de conteneurs

Dans le cadre de l'appel d'offres S2016-300 concernant la fourniture, transport et levée de conteneurs pour l'année 2017, et deux années d'option. L'ouverture a eu lieu, mardi le 28 juin 2016, à 9h00 au bureau de la Régie en présence de:

M. Sylvain Provost, de SMP Transport,  
M. Mikaël Provost, de SMP Transport,  
Mme Geneviève Paymenet, de Services R.C. Miller,  
M. Denis Forget, des Entreprises P. Roy,  
M. Marc Forget, directeur général et secrétaire-trésorier, RIDR,  
Mme Marlène Perrier, directrice générale adjointe, RIDR;

R.3419  
16.07.20



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge

	Nom des soumissionnaires		
	Les Services de Récupération et conteneurs Miller Inc.	Les Entreprises P. Roy	SMP Transport
	Avec taxes		
BLOC A	420 160.36\$	464 500.15\$	
BLOC B	64 446.26\$		66 905.90\$
BLOC C	217 785.54\$		213 125.72\$
BLOC D	42 990.63\$	42 167.07\$	42 349.39\$
BLOC E	6 076.64\$		8 960.37\$
Total (gris foncé)	745 976.05\$		
RABAIS (%) SUR L'ENSEMBLE DES BLOCS	1%	n/a	n/a
	743 944.82\$	s.o.	s.o.

Après étude et analyse de la conformité des soumissions reçues.

**Sur une proposition de M. Serge Chénier, appuyée par M. Jean-François Delisle, il est résolu :**

R.3420  
16.07.20

D'octroyer le contrat à la compagnie Les Services de récupération et conteneurs RC Miller Inc. pour l'ensemble des Blocs pour un montant total de 743 944.82\$. Cette soumission étant la plus basse conforme. L'analyse des soumissions s'est effectuée pour la période maximale du contrat, soit une période de trois ans.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

### 6.1.3.2. Services professionnels spécialisés en ingénierie pour l'implantation du site de compostage des matières organiques résiduelles

Dans le cadre de l'appel d'offres sur invitation S2016-700 concernant les services professionnels spécialisés en ingénierie pour l'implantation du site de compostage des matières organiques résiduelles. L'ouverture a eu lieu, mardi le 28 juin 2016, à 9h30 au bureau de la Régie en présence de :

Claire Coulombe, directrice générale, municipalité de Labelle  
Nathalie Rochon, spécialiste en gestion des matières résiduelles, MRC des Laurentides  
Rose-Marie Schneeberger, conseillère au développement, RIDR  
Marlène Perrier, directrice générale adjointe, RIDR.

Suite à l'ouverture des appels d'offres, les personnes présentes formaient ainsi le comité de sélection pour l'analyse qualitative.

Après étude et analyse de la conformité des soumissions reçues, les deux soumissionnaires se sont qualifiés pour le pointage intérimaire pour la partie qualitative et ayant obtenu le meilleur pointage final.



No de résolution  
ou annotation

R.3421

16.07.20

## Procès-verbal de la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge

Sur une proposition de M. Georges Décarie, appuyée par Mme Danielle St-Laurent, il est résolu :

D'octroyer le contrat à la firme Solinov pour un montant total de 66 996\$, ce montant inclut toutes les taxes applicables.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

### 6.1.4. Demande d'aller en appel d'offres

6.1.4.1. Site de compostage : services professionnels pour la réalisation des plans et devis pour l'aménagement du bâtiment et pour la construction de l'aire de maturation.

Sur une proposition de Mme Francine A. Bélisle, appuyée par Mme Guylaine Berlinguette, il est résolu :

D'aller en appel d'offres pour des services professionnels pour la réalisation des plans et devis pour l'aménagement du bâtiment et pour la construction de l'aire de maturation.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

R.3422

16.07.20

## 7. OPÉRATION

### 7.1. Dépôt des statistiques trimestrielles d'enfouissement et de récupération;

Dépôt des statistiques au 30 juin 2016 et comparatif 2015.

### 7.2. Pneus hors dimensions (tarification)

**CONSIDÉRANT QUE** le programme de récupération vise les pneus provenant du Québec dont le diamètre de jante est égal ou inférieur à 62,23 cm ( 24,5 pouces) et ayant moins de 123,19 cm ( 48,5 pouces ) de diamètre hors tout.

**CONSIDÉRANT QUE** plusieurs usagers veulent se départir de leurs pneus hors dimension.

Sur une proposition de M. Timothy Watchorn, appuyée par M. Jean-François Delisle, il est résolu :

D'offrir le service tout en chargeant le coût de récupération d'un récupérateur + 15% de frais.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

R.3423

16.07.20

## 8. ENVIRONNEMENT

### 8.1. Compte-rendu du comité vigilance, 9 juin 2016

Dépôts du compte-rendu rendu du comité vigilance du 9 juin 2016.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge

### 9. COMMUNICATION

#### 9.1. Dépôt des capsules d'information.

- Capsule de juin : Création de la ligne téléphonique Goélands
- Capsule de juillet : Le cycle de vie des appareils électroniques

### 10. INFORMATION

### 11. VARIA

#### 5.1.1. Suivi PGMR conjoint 2016-2020

Pour information, nous vous informons que les MRC ont reçu un avis de conformité, le 17 juillet 2016, de la part de Recyc-Québec pour le projet de PGMR conjoint révisé 2016-2020 pour les MRC d'Antoine-Labelle, des Laurentides et Pays-d'en-Haut, et que les MRC sont en attente de l'approbation du ministre qui a 120 jours pour répondre. Au bout de ce terme, le PGMR conjoint est réputé être en vigueur.

Motion de félicitations pour les membres du comité PGMR pour la finalité du PGMR conjoint pour les MRC d'Antoine-Labelle, Des Laurentides et Pays-d'en-Haut, pour lequel, l'avis de conformité a été émis le 17 juillet 2016.

### 12. PÉRIODE DE QUESTIONS

En conformité avec l'article 322 de la *Loi sur les Cités et Villes*, une période de questions est mise à la disposition de l'assistance et le conseil prend bonne note des différents commentaires émis par les personnes présentes.

### 13. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, M.Gilles Boucher propose la levée de la séance à 20h12.

R.3424  
16.07.20

ADOPTÉE à l'unanimité

	
<u>Gilbert Brassard</u>	<u>Marc Forget</u>
Président	Directeur général et secrétaire-trésorier



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge